l'occasion, et alors tout lui appartenait. Et ce qui semblerait incroyable, c'est que la plupart des officiers toléraient une pareille conduite. Il y avait bien parmi ces derniers quelques nobles exceptions dans la personne de deux ou trois lieutenants ou sous-lieutenants qui faisaient tout en leur pouvoir pour ramener leurs camarades au sentiment de l'honneur et des convenances ; mais aux yeux du grand nombre, tout paraissait légitime contre les *maudits rebelles*, même le vol et l'incendiat.

XX

Un soir, le notaire Henri Lappare arrive chez M. Pacaud, dans un état de surrexcitation extraordinaire :

—Sauvez-moi, dit-il ; Comeau me cherche ; et s'il me trouve, je suis perdu !

—Calmez-vous, lui répond M. Pacaud ; personne ne soupçonnera qu'un rebelle aît l'audace d'en cacher un autre. Prenons notre temps, et délibérons.

Il fallait faire disparaître le fugitif ; mais comment ?